

**Réunion du Conseil d'Administration
24 septembre 2019 à 18 heures, salle du Conseil Municipal**

COMPTE-RENDU

Présents : M. Franck PERRY, Président, Mme Sylvie VINCENT, Vice-présidente.
Mmes Sylvie CONRAUX, Nicole GEORGES, Véronique GROSSIER, Denise MAIRE et Christine PECHEUR.
MM. Alexandre CHOPINEZ, Camille COLLIGNON, Michel CORDIER, Daniel GENRAULT, Pierre GÉRARD et Jean-Marie MIGEOT.

Excusés : Mmes Anne-Marie MESSERLIN et Suzanne VAUTHIER (pouvoir à Nicole GEORGES)
MM. Philippe DECHASEAUX et Joël GROSJEAN (pouvoir à Sylvie VINCENT)

Secrétaire de séance : Alexandre CHOPINEZ

1) Approbation du compte rendu de la séance du 13 juin 2019

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du 13 juin 2019.
Une abstention : Sylvie CONRAUX, absente lors de cette réunion.

2) Finances – Décision modificative N°1

Afin de tenir compte d'une erreur survenue dans le remboursement sur rémunération de personnel versé par l'assurance suite à l'arrêt maladie d'un agent du CCAS en 2017 et 2018, il est nécessaire d'ajuster les crédits de l'exercice 2019 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DÉPENSES

Chap.	Art./Fct°	Libellé	Crédits votés	DM	Total
67	673/01	Titres annulés (sur exercice antérieur)	00,00	+ 15 000,00	15 000,00
022	022	Dépenses imprévues	8 463,00	- 8 000,00	463,00
Total dépenses de fonctionnement			325 000,00	+ 7 000,00	332 000,00

Le chapitre 65 : + 15 000 € à l'article 673 correspondant au remboursement à effectuer à la ville pour la régularisation du trop perçu de l'assurance indument versée au CCAS. Cette dépense supplémentaire est financée par un prélèvement de 8 000 € sur les dépenses imprévues et par des recettes supplémentaires.

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

Chap.	Art./Fct°	Libellé	Crédits votés	DM	Total
013	6419 / 020	Remb sur rémunération du personnel	+ 5 000,00	+ 7 000,00	12 000,00
Total recettes de fonctionnement			325 000,00	+ 7 000,00	332 000,00

Le chapitre 013 : + 7 000 € correspondant au remboursement sur rémunération de personnel versé par l'assurance suite aux différents arrêts maladie survenus cette année.

A l'unanimité, le Conseil d'Administration approuve, chapitre par chapitre, la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

3) Informations

a) Subventions aux associations

Dans le cadre de leurs activités, certaines associations sollicitent une aide financière pour l'année 2019 en joignant à leur demande un dossier retraçant leurs activités et leurs sources de financement.

Au vu des dossiers reçus, et compte tenu de la nature des projets qui présentent un réel intérêt communal, le Conseil d'Administration est appelé à émettre son avis quant à l'attribution d'une subvention aux associations ci-après :

L'Amicale des Donneurs de Sang sollicite une subvention destinée financer l'organisation et la gestion des dons du sang sur les communes de Contrexéville et Vittel, notamment l'achat des denrées alimentaires et des boissons. Le budget prévisionnel de l'association s'élève à 6 640 €. Pour mémoire, la subvention versée en 2018 s'élevait à 2 097 €.

Madame Véronique GROSSIER quitte la salle, et ne prend pas part aux discussions.

Le Conseil d'Administration propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 2 097 € à l'association des donneurs de sang.

Retour de Madame GROSSIER dans la salle.

L'Association Vittel Accueil sollicite une subvention exceptionnelle afin de faire face à des difficultés financières dues à un licenciement économique en cours. Pour mémoire, la subvention versée en 2018 s'élevait à 18 522 €. La subvention 2019 a déjà été versée en début d'année et s'élevait également à 18 522 €.

Le nombre d'adhérents ayant baissé, l'activité repas n'est plus nécessaire. L'association a été contrainte de licencier la personne en charge de ce service, et sollicite une subvention de 3000 €.

Madame Nicole GEORGES quitte la salle et ne prend pas part à la discussion.

En réponse à Pierre GÉRARD concernant le devenir de la personne licenciée, Monsieur le Président informe qu'elle sera embauchée par la ville dès le 1^{er} octobre à raison d'un mi-temps.

Madame Sylvie CONRAUX demande quelles sont les raisons qui motivent le licenciement.

Madame Sylvie VINCENT explique que de moins en moins de personnes viennent prendre leur repas à Vittel Accueil, comme c'était le cas il y a un ou deux ans. La salariée dressait la table pour plus d'une vingtaine de convives et débarrassait, faisait la vaisselle et le ménage. Ces personnes se font désormais livrer à domicile par les traiteurs locaux ce qui fait baisser l'activité de l'association, donc ses ressources. De plus, la salariée ayant 13 ans d'ancienneté, les frais de licenciement sont très élevés.

Monsieur le Président rappelle que l'association est toujours présente sur les manifestations vittelloises et que la ville continuera à la soutenir. Il s'agit d'une subvention exceptionnelle destinée à faire face à une difficulté passagère, afin que l'association puisse perdurer malgré la crise du bénévolat.

Le Conseil d'Administration propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 3 000 € à l'association Vittel accueil.

Retour de Madame Nicole GEORGES dans la salle.

L'association Amitié Information Réconfort (AIR) sollicite une subvention exceptionnelle d'investissement de 17 500,00€ destinée à financer l'acquisition et l'installation de volets roulants et d'une climatisation dont le budget prévisionnel s'élève à 32 100,70 €.

Ces investissements permettront d'améliorer le bien-être des résidents, des personnes du quartier qui prennent leurs repas au foyer de personnes âgées du Haut de la Charme, en période de canicule, phénomène de plus en plus récurrent.

Madame Sylvie VINCENT quitte la salle, et ne prend pas part aux discussions.

Le Conseil d'Administration propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention d'investissement de 17 500 € à l'association AIR.

Le Conseil Municipal validera ou infirmera les propositions lors de sa séance du 26 septembre 2019.

Retour de Madame Sylvie VINCENT

Monsieur Camille COLLIGNON demande si AIR a bien perçu la subvention de la coopérative vittelloise. Madame Sylvie VINCENT répond par l'affirmative mais signale que la somme a été mise en réserve, la subvention n'ayant pas été versée dans les règles. Dans l'attente de la clarification de la situation de l'association donatrice, la somme est consignée pour faciliter son remboursement le cas échéant.

b) Permanences du délégué du Procureur de la République

Suite à la création du Point d'Accès au Droit par le Conseil Départemental de l'Accès au Droit, le Procureur de la République près le tribunal de grande instance d'Epinal a souhaité profiter de ce dispositif pour y adosser les permanences de son délégué et ainsi permettre aux citoyens de la commune de Vittel et des communes alentours de bénéficier d'une proximité de rendez-vous pour se rendre aux convocations du parquet dans le cadre d'une procédure pénale.

Ainsi, la convention constitutive pour la mise en place des permanences du délégué du Procureur de la République a été signée le mercredi 11 septembre 2019.

Les permanences se tiendront une fois par mois sur une journée à la Maison Ressources de Vittel et selon les besoins.

c) Bilan des chantiers jeunes – Été 2019

Sylvie VINCENT dresse le bilan des chantiers jeunes organisés cet été. Sur les 16 jeunes participants, 11 étaient âgés de 15 ans, 2 de 16 ans et 3 de 17 ans. Les filles étaient au nombre de 7 et les garçons au nombre de 9.

Le CCAS a reçu 32 dossiers. La sélection s'est faite en fonction de la date de réception des dossiers de candidature, sachant que les candidats ayant déjà participé aux chantiers jeunes les années passées n'ont pas été retenus.

Concernant les actions de prévention, deux animations sur le harcèlement et cyber harcèlement se sont déroulées en partenariat avec la Ligue de l'Enseignement des Vosges et l'association Les Petits Débrouillards.

La première semaine, les jeunes ont effectué une immersion au sein des services techniques. En raison des périodes de fortes chaleurs de la deuxième semaine, les jeunes ont été répartis dans les différentes écoles du secteur afin de venir en aide aux agents chargés de la propreté des bâtiments. Durant les deux semaines d'août, les jeunes se sont rendus au parc thermal pour effectuer l'entretien des massifs de fleurs avec les équipes de l'entreprise Terideal- Tarvel.

Cette année, Rodolphe GAULTIER, en stage à la Maison Ressources, a participé à l'encadrement des jeunes durant ces quatre semaines de chantier.

Sur un montant total estimé à 10 162 €, cette action sera financée par le FIPD à hauteur de 1 500 € et par la CAF à hauteur de 2 422 €.

L'action étant appréciée par les financeurs et les remontées des jeunes et des parents s'avérant positives, Sylvie VINCENT émet la possibilité d'organiser les chantiers sur six semaines afin d'accueillir davantage de jeunes.

d) Prochaines manifestations

Sylvie VINCENT informe les membres du Conseil d'Administration de la date des manifestations à venir courant octobre et novembre 2019 :

- La journée mondiale du refus de la misère aura lieu le mercredi 09 octobre 2019 de 14h à 17h à l'Alhambra. Des animations sur le thème « Assurer le bien-être des enfants » seront proposées avec la participation d'une professionnelle de l'enfance et les enfants du périscolaire.
- Le repas des aînés se déroulera le jeudi 07 novembre 2019 à la salle du Moulin.
- Un voyage à Epinal sera organisé le 16 octobre 2019 à destination des séniors et des bénéficiaires RSA. La matinée sera dédiée à la visite du musée départemental d'art ancien et contemporain. La journée se poursuivra par la découverte de l'imagerie et du musée de l'image. Les enfants du périscolaire ont été invités à participer à cette sortie. Le repas du midi sera l'occasion d'organiser une rencontre intergénérationnelle avec les enfants et les bénéficiaires du CCAS.

Sylvie VINCENT rappelle que ce voyage est financé par le don issu de la bourse aux livres effectuée par la Médiathèque. Concernant la sortie culturelle à la Villette à Paris le 5 septembre, les participants ont beaucoup apprécié cette journée consacrée à la visite de l'exposition de Toutankhamon financée avec le don de 4 034 € effectué par le casino de Vittel.

4) Questions diverses

Monsieur le Président informe les membres du Conseil d'Administration des formations existantes et à venir sur la commune. En plus des formations dispensées par le CFA d'Arches (maçonnerie, plaquiste,...) dans le bâtiment l'Impériale, le Conservatoire National des Arts et Métiers, établissement public de formation professionnelle supérieure pour adulte, souhaite mettre en place des formations financées par la Région. Un local sur Vittel sera mis à sa disposition. Les propositions de formation sur le territoire favorisent l'accès à la formation pour les jeunes qui resteront sur ce territoire en y trouvant un emploi. La formation d'hydrothérapeute devrait voir le jour en 2020.

Camille COLLIGNON relaye la demande d'administrés quant à l'absence de la Maison de Services Au Public (MSAP) à Vittel. Sylvie VINCENT lui répond que les discussions sont toujours en cours au niveau de la communauté de communes Terre d'eau, compétente dans ce domaine. Elle regrette que le projet n'ait toujours pas abouti et que les administrés soient obligés d'aller dans les autres MSAP du secteur alors que deux agents du CCAS avaient été formés. Elle fait remarquer que l'itinérance voulue par le Président de la CCTE ne rendra pas les mêmes services qu'un point d'accueil fixe, qui existe déjà à Vittel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

Vittel, le 24 septembre 2019

Le secrétaire,
Alexandre CHOPINEZ



Le Président,
Franck PERRY

